

De nombreux investisseurs assimilent les placements alternatifs aux fonds spéculatifs sophistiqués, aux fonds d'actifs privés et aux investisseurs à valeur nette élevée. Pourtant, ces placements de plus en plus variés sont maintenant à la portée des investisseurs ordinaires. Examinons quelques-uns des mythes les plus répandus au sujet des placements alternatifs.

MYTHE

01

Les placements alternatifs sont réservés aux investisseurs institutionnels et aux gens les plus fortunés.

Réalité : Les placements alternatifs, autrefois associés aux fonds spéculatifs sophistiqués, aux fonds d'actifs privés et à des placements minimaux élevés, sont maintenant à la portée des investisseurs individuels. Ces produits très variés proposent d'ailleurs une structure tarifaire concurrentielle. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont établi le 3 janvier 2019 un cadre réglementaire exhaustif à leur égard. Les particuliers canadiens ont ainsi accès à une gamme de fonds alternatifs strictement réglementés, conçus pour améliorer la diversification et mieux gérer la volatilité pendant les périodes de stress boursier.

MYTHE

02

Les placements alternatifs sont assortis de longues périodes d'immobilisation et sont moins liquides que les autres.

Réalité : Les investisseurs institutionnels et à valeur nette élevée ont toujours accès à des options alternatives à faible liquidité comme le capital-investissement et les fonds de couverture. En revanche, les fonds communs de placement alternatifs (dont les placements alternatifs liquides) peuvent être achetés et vendus quotidiennement, tout comme les fonds communs de placement classiques. Consultez notre tableau ci-dessous pour comprendre les similitudes et les différences entre les fonds communs de placement, les fonds alternatifs liquides et les fonds de couverture ou d'actifs privés.

Comparaison des structures de fonds

Caractéristiques principales	Fonds communs classiques et FNB	Fonds alternatifs liquides	Fonds de couverture ou d'actifs privés
Investisseurs ciblés	Investisseurs individuels	Investisseurs individuels	Investisseurs accrédités
Document de placement	Prospectus simplifié	Prospectus simplifié	Notice d'offre
Placement minimal	Faible	Faible	Élevé
Liquidité	Quotidienne	Quotidienne	Liquidité moindre : les périodes de rachat varient, mais sont généralement mensuelles ou trimestrielles



MYTHE

03

Les placements alternatifs emploient des stratégies risquées qui n'ont jamais été mises à l'essai.

Réalité : Les fonds de dotation, les fondations et les caisses de retraite recourent depuis des décennies à différentes stratégies alternatives pour accroître la diversification de leurs portefeuilles et procurer à leurs clients de meilleurs rendements ajustés au risque. Certaines stratégies alternatives sont plus risquées que d'autres. De plus, celles qui ont une capacité très élevée – voire illimitée – à recourir à l'effet de levier peuvent entraîner de lourdes pertes. Les fonds alternatifs de Dynamique sont soumis à plusieurs mesures de contrôle des risques, dont certaines contraintes en ce qui a trait à l'effet de levier.

Lorsqu'il s'agit de placements alternatifs, l'expérience du gestionnaire de portefeuille et un historique de rendement sans équivoque sont essentiels. Qu'il s'agisse de fonds spécialisés et de couverture destinés aux investisseurs accrédités ou encore de sa nouvelle gamme de fonds alternatifs liquides, Dynamique offre depuis longtemps des solutions alternatives aux conseillers qui souhaitent élaborer des portefeuilles de placement plus diversifiés pour leurs clients.

MYTHE

04

C'est pendant les périodes de repli économique ou de stress boursier qu'il convient d'ajouter des produits alternatifs aux portefeuilles de placement.

Réalité : Les investisseurs qui souhaitent profiter de la diversification à long terme associée aux stratégies alternatives devraient allouer une portion de leur portefeuille aux placements alternatifs quelles que soient les conditions du marché. Votre conseiller peut vous aider à déterminer la répartition la mieux adaptée à vos objectifs de placement.

MYTHE

05

Les placements alternatifs affichent une plus grande volatilité que les actions et les obligations.

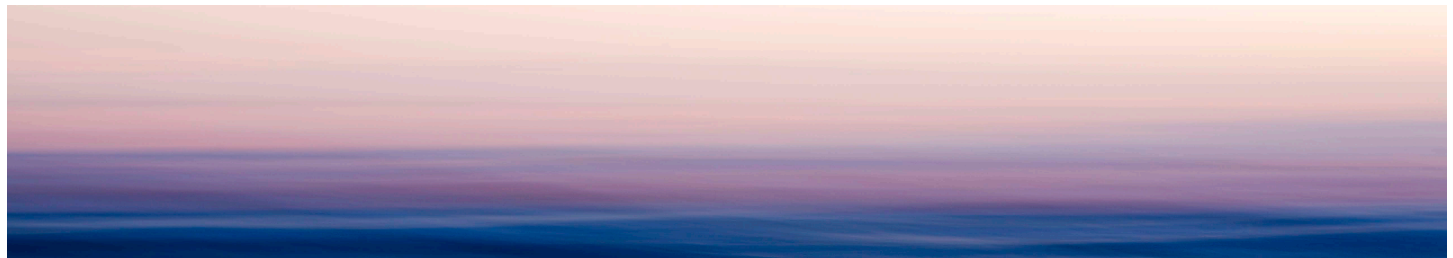
Réalité : Tirant leurs rendements de sources indépendantes des marchés boursiers et obligataires traditionnels, de nombreux placements alternatifs affichent en fait une volatilité moins prononcée que les placements traditionnels. Combinés à des placements traditionnels, les placements alternatifs offrent ainsi un potentiel de diversification accrue du portefeuille, de volatilité moindre et de meilleurs rendements ajustés au risque.

MYTHE

06

Les placements alternatifs sont trop complexes et difficiles à comprendre.

Réalité : Les placements alternatifs englobent un vaste éventail d'actifs et de stratégies. Il est vrai que certains placements alternatifs recourent à des stratégies complexes dont la mise en œuvre exige une expertise financière approfondie. Il existe toutefois de nombreux produits déjà bien connus des investisseurs – comme les fiducies de placement immobilier, les infrastructures, les actifs privés et l'or – conçus pour générer des rendements faiblement corrélés avec ceux des actions et des obligations traditionnelles.



Communiquez avec votre conseiller financier pour en savoir plus sur les fonds spécialisés actifs de Dynamique.

Centre des relations avec la clientèle

Sans frais : 1-800-268-8186

Tél. : 514-908-3217

Courriel : service@dynamique.ca

dynamique.ca

Les placements dans les fonds communs peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et des charges. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les parts de fonds communs ne sont pas garanties. Leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter. Dynamique^{MD} est une marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence, et une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. © La Banque de Nouvelle-Écosse, 2026. Tous droits réservés.

Dynamique[®]